

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, président la séance

Présent(e)s :

Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire :

Sandrine CLAVIERES

Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).

Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.

Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.

Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.

Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.

A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 12
QUARTIER SAINT-JEAN : APPEL A PROJETS ECOCITES

Rapporteur : Monsieur Grégory BERNARD

Le fort développement de Clermont-Ferrand au début de XXème siècle sous la poussée irrésistible de l'industrie se traduit par la construction d'importantes usines sur des sites (Les Carmes, Cataroux, Estaing, Saint Jean...) situés aujourd'hui en cœur de ville.

Cette caractéristique nous offre, opportunité pratiquement unique en France, la possibilité de reconstruire la ville sur la ville.

Pour y répondre, la municipalité s'est engagée depuis plus de dix ans, dans une politique d'urbanisme innovante, anticipant d'ailleurs de façon prémonitoire, le Grenelle de l'environnement. En lieu et place de la spécialisation spatiale, qui a prévalu pendant les « Trente Glorieuses », notre ville a fait le choix délibéré de la diversité sociale, fonctionnelle et générationnelle.

La mutation du site d'Estaing, qui voit s'achever la construction de l'un des hôpitaux les plus modernes d'Europe, intègre ainsi des activités tertiaires de pointe (Santelys) et des programmes privés et publics de logements.

D'autres sites se présentent maintenant à nous, qu'il faudra requalifier avec le même parti pris :

- la friche MSD Chibret, qui parallèlement au Projet de Renouvellement Urbain conventionné avec l'ANRU sur Croix de Neyrat et Les Vergnes, en constituera chronologiquement la deuxième étape;
- l'Hôtel Dieu, dont les études préfigurant les orientations urbaines futures sont également à l'ordre du jour de ce Conseil ;
- les Pistes de Cataroux dont nous relançons ces jours-ci les études en partenariat avec Michelin et la Caisse des Dépôts et Consignations;

et bien évidemment le Quartier Saint-Jean, objet de cette délibération.

Ce quartier qui se déploie sur une vingtaine d'hectares est une nouvelle illustration de notre façon de concevoir le développement urbain. Rappelons que dès 2002 une première étude avait été lancée pour accompagner la mutation pressentie de cet entre-deux villes qui relie le quartier République/Estaing à la zone industrielle d'Herbet.

En réalité dès 2001, était instauré un premier périmètre de préemption urbain renforcé (délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2001) étendu géographiquement par délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2004.

Parallèlement l'agence d'urbanisme était saisie d'une réflexion sur la future configuration de ce vaste quartier.

Dans le même laps de temps, Logidôme engageait sur la base du volontariat, le relogement des familles de la cité d'Herbet vers des habitations de meilleure qualité. Actuellement sur 97 logements, 46 sont vacants. On

ne peut d'ailleurs que regretter que l'Etat ait en mars 2004, refusé de retenir ce quartier dans les opérations ANRU retardant ainsi sa réhabilitation.

Les abattoirs une fois désaffectés, le déménagement de l'ADIV pouvait commencer vers les Gravanches, puis la destruction des bâtiments et la dépollution de ce site de 5 ha.

En 2008, une seconde étude sur les options possibles en association avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand, et plus particulièrement les étudiants en Master de l'atelier « Villes et territoires durables », confirmait tout le potentiel de ce triangle bordé par les boulevard Saint Jean à l'Est, l'avenue Edouard Michelin au sud et la très longue rue du Pré la Reine au nord-ouest.

Aujourd'hui, dans le cadre du plan « Villes Durables », et plus particulièrement sa démarche EcoCités, l'Etat souhaite mettre en exergue les projets qui, à l'échelle de la ville, initient des modes de faire exemplaires, véritables laboratoires pour l'ensemble des acteurs de la ville. C'est donc tout naturellement que nous avons candidaté.

« Construire la ville de demain, faire que l'innovation d'aujourd'hui, à travers le quartier Saint-Jean, soit le standard de la ville de demain », telle est l'ambition de la municipalité inscrivant ainsi ce grand projet dans les deux objectifs phares de son Agenda 21: la qualité de vie et la solidarité. Rappelons que cet agenda a obtenu du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT), le label « *Agenda local de France* ».

Par ailleurs, l'arrivée à l'horizon de 15 ans du TGV mettant ainsi Clermont à moins de 2 heures de Paris et à 1 heure ¼ de Lyon, ouvre un large horizon pour le développement des secteurs proches de la gare, dont Saint-Jean.

Enfin, ce site est identifié par le SCoT comme l'un des espaces de valorisation prioritaire permettant d'accueillir plus de 1 000 logements nouveaux, contribuant ainsi à l'objectif d'attirer 50 000 habitants sur le Grand Clermont à l'horizon 2025.

A l'heure de la publication des premiers textes de lois issus du Grenelle de l'environnement et sa coïncidence avec la crise économique mondiale, tous les projets urbains d'envergure doivent être repensés. On ne fera plus demain de l'urbanisme avec les recettes d'hier. La priorité donnée aux opérations de renouvellement urbain telles que Saint-Jean vise donc à lutter contre l'étalement urbain pour préserver durablement les terres agricoles de Limagne.

Par sa nature et son échelle, l'opération EcoCités ambitionne la mise en place d'une nouvelle méthode pour produire de l'urbain, qui nécessite une organisation de la maîtrise d'ouvrage et une conduite de projet innovantes.

Le partenariat et la concertation seront au cœur du dispositif d'élaboration.

Ce partenariat est déjà illustré par la constitution du comité de pilotage en charge de la candidature et qui associe le plus largement possible les acteurs locaux : Syndicat SCoT du Grand Clermont, Etat (DDEA, SDAP), Communauté d'Agglomération Clermont Communauté, ADEME, Agence d'Urbanisme, CAUE, CCI, ENSACF, Aduhme, bailleurs sociaux.

Enfin, la question des études amont est déterminante dans la réussite d'un grand projet.

A ce stade du dossier de candidature, sont ciblées les études suivantes :

- complément d'études sur la pollution des sols, en plus de celles réalisées sur le site des abattoirs et celles programmées sur le site de l'entreprise Ateliers de Construction du Centre ;
- réflexions complémentaires sur la programmation et l'identification d'un premier périmètre opérationnel en complément des réflexions menées par l'Agence d'Urbanisme Clermont Métropole et la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Clermont-Ferrand ;
- étude sur l'Habitat senior (en cours sur l'agglomération) ;
- étude sociale et technique du quartier Herbet ;
- étude de validation technique des options de franchissement du faisceau ferroviaire et passage du tramway ;
- étude de définition du projet urbain et finalisation d'un plan et programme de référence ;
- étude de préfiguration du mode de portage et des hypothèses de financement ;

Aussi, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire, à poursuivre les discussions avec l'Etat pour obtenir la prise en compte de ce dossier au titre du programme EcoCités, à engager toutes les démarches nécessaires à son aboutissement, et à poursuivre les études nécessaires au bon déroulement de la requalification du quartier Saint Jean, étant entendu que les crédits de financement de ces études seront inscrits en Décision Modificative au budget 2009 de la commune.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 juillet 2009

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint

Dominique ADENOT